

UFF CAP DIVERSIFIE

FONDS COMMUN DE PLACEMENT (FCP) DE DROIT FRANCAIS

RAPPORT ANNUEL

Exercice clos le 28 septembre 2018



MYRIA ASSET MANAGEMENT

Siège social : 32 avenue d'Iéna 75116 PARIS
Société par Actions Simplifiée à Conseil de Surveillance au capital de 1 500 000 € - RCS Paris 804 047 421
Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP-14000039

SOMMAIRE

Acteurs	3
Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion...	4
Autres informations.....	10
Rapport d'activité de l'OPCVM maître « UFF CAP DIVERSIFIE ».....	11
Rapport certifié du commissaire aux comptes	11
• Comptes annuels	
- Bilan Actif	
- Bilan Passif	
- Hors-Bilan	
- Compte de Résultat	
• Annexes aux comptes annuels	
- Règles et méthodes comptables	
- Evolution de l'actif net	
- Compléments d'information	
• Attestation du Commissaire aux Comptes relative à la composition de l'actif au 28 septembre 2018.	

Acteurs

Société de gestion : MYRIA ASSET MANAGEMENT

Société par Actions Simplifiée à Conseil de surveillance au capital de 1 500 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 804 047 421
Société de gestion agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 14 octobre 2014 sous le numéro GP-14000039
Siège social : 32 Avenue d'Iéna 75116 Paris - France

Gestionnaire financier par délégation : Edmond de Rothschild Asset Management

Société de gestion agréée par l'Autorité des Marchés Financiers le 15 avril 2004
Siège social : 47, rue du Faubourg Saint Honoré - 75008 PARIS - FRANCE

Dépositaire : CACEIS Bank

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 420 000 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 692 024 722
Établissement de crédit agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)
Siège social : 1-3, place Valhubert 75013 Paris - France
Les fonctions du dépositaire recouvrent les missions, telles que définies par la réglementation applicable, de la garde des actifs, de contrôle de la régularité des décisions de la société de gestion et de suivi des flux de liquidité de l'OPCVM.

Le dépositaire est également chargé, par délégation de la société de gestion, de la tenue du passif du Fonds, qui recouvre la centralisation des ordres de souscription et de rachat des parts du Fonds.

Le dépositaire est indépendant de la société de gestion.

Délégataires : La description des fonctions de garde déléguées, la liste des délégataires et sous-délégataires de CACEIS Bank et l'information relative aux conflits d'intérêts susceptibles de résulter de ces délégations sont disponibles sur le site de CACEIS : www.caceis.com. Des informations actualisées sont mises à disposition des investisseurs sur demande.

Gestionnaire Comptable par délégation de la Société de gestion : CACEIS Fund Administration

Société Anonyme au capital de 5 800 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 420 929 481
Siège social : 1-3, place Valhubert 75013 Paris - France

Commissaire aux comptes : PRICEWATERHOUSE AUDIT, représenté par Philippe CHEVALIER

63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine cedex - France

Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion

FORME JURIDIQUE : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit Français

FONDS MULTI-PARTS : Oui

CODE ISIN :

- FR0007022124 UFF CAP DIVERSIFIE part A
- FR0011062132 UFF CAP DIVERSIFIE part I

CLASSIFICATION : Le FCP est classé dans la catégorie suivante : néant.

AFFECTATION DES RÉSULTATS :

- Capitalisation et/ou distribution pour la part A
- Capitalisation pour la part I

OBJECTIF DE GESTION

Le FCP a pour objectif de surperformer l'indicateur de référence, à travers une gestion discrétionnaire et active dans le cadre de l'option dite « DSK ».

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence auquel le porteur pourra comparer à posteriori la performance de son investissement est le taux du livret A.

Ce taux correspond au taux de rémunération délivré par un Livret A (livret d'épargne court terme accessible en France) et est déterminé par le Ministère français de l'Économie et des Finances. Depuis le 1er août 2004, ce taux est déterminé tous les semestres de façon automatique par une formule d'indexation.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Le portefeuille du FCP sera investi au minimum à 50% en actions françaises ou de pays de l'Union Européenne répondant aux normes de la réglementation dite DSK : le FCP sera investi en actions de sociétés ayant leur siège social dans un état de l'Union Européenne et passible de l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun, dont à hauteur de 5% minimum du portefeuille total, les titres suivants :

- actions cotées de petites capitalisations (inférieure à 150 millions d'euros, sauf valeurs du Nouveau Marché entrées en portefeuille avant la disparition de celui-ci),
- actions de sociétés non cotées, actions ou parts de sociétés de capital-risque ou de sociétés financières d'innovation cotées ou non,
- Parts de FCPR, de FCPI ou de FIP.

Au-delà de ce ratio de 50% de l'actif, le reste du portefeuille pourra être investi en toutes catégories d'actions, en titres donnant accès au capital ou en titres de créance et instruments du marché monétaire sans que les émetteurs de pays n'appartenant pas à l'Organisation de Coopération de Développement Economique (OCDE) puissent représenter plus de 20% de l'actif.

Le portefeuille sera structuré en fonction du processus de gestion suivant :

Poche « actions » :

- analyse macro-économique définissant les grandes thématiques boursières et les orientations sectorielles et géographiques ;
- en fonction de ses anticipations, des scénarios macro-économiques qu'il privilégie et de son appréciation des marchés, le gestionnaire sur-pondèrera ou sous-pondèrera chacun des secteurs économiques ou rubriques qui composent les indices inclus dans l'indicateur de référence ;
- pour chacune des poches ainsi définies, les valeurs seront sélectionnées en fonction de leur potentiel de valorisation, des perspectives de croissance de la société émettrice, de la qualité de ses dirigeants et de sa communication financière ainsi que de la négociabilité du titre sur le marché.

L'exposition du portefeuille pourra également être réalisée ou ajustée au moyen d'instruments dérivés ou intégrant des dérivés.

Le niveau maximal d'exposition du FCP aux marchés pourra être porté jusqu'à 110% de son actif net.

PROFIL DE RISQUE DU FCP

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements du FCP, les risques pour le porteur sont les suivants :

➤ **Risque de gestion discrétionnaire**

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions et obligations). Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants. Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance du FCP diverge de l'indicateur de référence.

➤ **Risque actions**

Le porteur est exposé à la dégradation de la valorisation des actions ou des indices auxquels le portefeuille du FCP et les OPC détenus en portefeuille sont exposés. Le portefeuille peut être exposé à 110% aux actions. Il existe ainsi, à hauteur de cette exposition, un risque de baisse de la valeur liquidative.

En raison de la fluctuation des marchés « actions », le FCP pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP investira sur des valeurs de petites capitalisations cotées ou non cotées et sur des sociétés ou fonds spécialisés dans le capital risque ou l'innovation. Le cours ou l'évaluation de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse et leur cession peut requérir des délais.

➤ **Risque de taux**

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance détenus en direct ou par les OPC en portefeuille, baissera ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative de l'OPC. A titre d'exemple, pour un OPC ayant une sensibilité de 2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative de l'OPC.

La sensibilité du portefeuille « taux » du FCP est comprise entre -4 et +15. L'exposition sur les marchés de taux en direct ou du fait des OPC détenus en portefeuille est de 50% au maximum.

➤ **Risque de crédit**

La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci ou si l'un des OPC en portefeuille détient une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

➤ **Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés**

Dans la mesure où le FCP peut être exposé aux marchés à hauteur d'un niveau maximal de 110% de l'actif net, la valeur liquidative du fonds peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le FCP est exposé.

➤ **Risque de contrepartie**

Dans la mesure où la société de gestion met en œuvre des échanges de collatéral et où le FCP peut avoir recours à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

➤ **Risque de change**

Etant donné que le FCP peut investir dans des titres des OPC libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

➤ **Risques liés aux marchés des pays émergents**

La partie de l'actif investie dans les pays émergents pourra atteindre 20% du FCP. Les investisseurs potentiels sont avisés que l'investissement dans ces pays peut amplifier les risques de marché et de crédit. Les mouvements de marché à la hausse comme à la baisse peuvent être plus forts et plus rapides sur ces marchés que sur les grandes places internationales. En outre, l'investissement dans ces marchés implique un risque de restrictions imposées aux investissements étrangers, un risque de contrepartie ainsi qu'un risque de manque de liquidité de certaines lignes du FCP. Les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. La situation politique et économique de ces pays peut affecter la valeur des investissements.

➤ **Risque de liquidité**

L'impossibilité pour un marché financier d'absorber les volumes de transactions peut avoir un impact significatif sur le prix des actifs.

GARANTIE OU PROTECTION

Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

COMPOSITION DE L'ACTIF DU FCP MAÎTRE « UFF CAP DIVERSIFIÉ »

➤ **Les actifs hors dérivés intégrés**

Actions et titres donnant accès au capital

Le portefeuille pourra comprendre jusqu'à 100% d'actions françaises ou étrangères négociées sur un marché réglementé directement ou par le biais d'OPC.

Le FCP étant également éligible à la réglementation dite « DSK », il comprendra :

- 50% au minimum d'émetteurs des pays de l'Union Européenne répondant à cette réglementation.
- et à l'intérieur de ce quota, une poche de 5% minimum investie en titres conformes à la réglementation dite «DSK» : actions cotées de petites capitalisations (inférieures à 150 millions d'euros, sauf valeurs du Nouveau Marché entrées en portefeuille avant la disparition de celui-ci), actions de sociétés non cotées, actions ou parts de sociétés de capital-risque cotées ou non, actions de sociétés financières d'innovation, détenues directement ou, dans la limite de 10% de l'actif au maximum, par le biais de parts de Fonds Communs de Placement à Risques, de Fonds Communs de Placement pour l'Innovation ou de Fonds d'Investissement de Proximité.

Au-delà du ratio de 50% imposé par la réglementation dite « DSK », le FCP pourra investir sur tout marché réglementé de l'OCDE en actions et autres titres donnant accès au capital (dans la limite de 10% en certificats d'investissement, droit de vote ou bons de souscription...).

Les titres détenus pourront concerner tous les secteurs économiques.

Les émetteurs sélectionnés relèveront indifféremment du secteur public ou du secteur privé et de toutes zones géographiques sans que toutefois les émetteurs des pays émergents puissent représenter plus de 20% de l'actif.

Les titres détenus relèveront principalement de grosses capitalisations, les petites capitalisations pouvant toutefois représenter jusqu'à 20% de l'actif. Les titres détenus seront libellés en euro, ou dans la devise du pays d'investissement.

Titres de créance et instruments du marché monétaire

Le portefeuille pourra comprendre des titres de créance et instruments du marché monétaire à hauteur de 50% maximum (obligations à taux fixe, obligations à taux variable, obligations indexées sur l'inflation, titres de créance négociables, BMTN, EMTN non structurés, titres participatifs, titres subordonnés...) dont la durée de vie restant à courir lors de l'acquisition pourra être supérieure à six mois.

Les émetteurs sélectionnés relèveront pour la plupart de l'OCDE et appartiendront indifféremment au secteur public ou au secteur privé. Les émetteurs de pays émergents ne pourront représenter plus de 20% de l'actif.

Ils pourront relever de toutes notations. Toutefois, les titres affichant une notation inférieure à BBB- par Standard & Poor's ou notation équivalente pour une autre agence indépendante de notation ne devront pas représenter plus de 35% de l'actif.

Les titres détenus seront libellés en euro, ou dans la devise du pays d'investissement.

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Un comité de sélection des signatures valide l'intégralité des émetteurs sélectionnés qu'ils soient notés ou non notés, et statue si besoin sur la notation effectivement retenue pour chaque émetteur.

En cas de dégradation de la notation, les titres pourront être cédés sans que cela soit une obligation, ces cessions étant le cas échéant effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des porteurs et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

Actions et parts d'OPC

Le portefeuille pourra être investi dans la limite de 50% de l'actif en parts ou actions d'OPCVM ou fonds d'investissement alternatifs de droit français ou d'OPCVM européens à l'exclusion des fonds de fonds et des OPC nourriciers. Il pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou une société liée au gestionnaire financier délégué du FCP.

Ces OPC pourront appartenir aux classes suivantes :

- dans la limite de 20% maximum de l'actif, « actions internationales », dans le but de réaliser l'objectif de gestion,
- dans la limite de 10% maximum de l'actif, de parts de Fonds Communs de Placement à Risques, de Fonds Communs de Placement pour l'Innovation ou de Fonds d'Investissement de Proximité dans le but de réaliser l'objectif de gestion au regard de la norme dite « DSK »,
- dans la limite de 10% maximum de l'actif, « actions des pays de l'union européenne » et « diversifié », dans le but de réaliser l'objectif de gestion,
- dans la limite de 10% maximum de l'actif, « fonds de fonds alternatifs » de droit français ou européen, dans le but d'améliorer le couple risque rendement du portefeuille,
- dans la limite de 50% maximum de l'actif « obligations et autres titres de créance libellés en euro et obligations et autres titres de créance internationaux », « monétaire », et « monétaire court terme », dans le but de réaliser l'objectif de gestion et/ou dans le but de gérer les excédents de trésorerie.

➤ **Les instruments dérivés**

Le FCP pourra recourir à des instruments dérivés : futures et options sur actions et sur taux ; achat / vente de devises à terme ; swaps de taux et de devises. Ces instruments dérivés seront négociés sur des marchés réglementés français ou étrangers, organisés et/ou de gré à gré.

Le risque global du FCP est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement tel qu'exprimé à la section « Risque Global » ci-après.

Ces opérations seront réalisées dans le but d'exposer le portefeuille aux marchés des actions ou aux marchés des taux et des devises, ainsi que dans le but de couvrir le portefeuille des risques sur les actions, sur les taux et sur les devises.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, tels que des établissements de crédit ou des banques et font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces. Les garanties financières en espèces reçues par le FCP pourront être réinvesties via des OPC, qui appartiendront notamment à la classe « monétaire court terme ».

➤ **Les instruments intégrant des dérivés**

Le portefeuille pourra comprendre des obligations convertibles, obligations échangeables, obligations avec bons de souscription ou encore des obligations remboursables en actions. Ces instruments seront négociés sur des marchés réglementés, français ou étrangers, organisés et/ou de gré à gré.

Ces opérations seront réalisées dans le but d'exposer le portefeuille aux marchés des actions, ou aux marchés des taux et des devises, ainsi que dans le but de couvrir le portefeuille des risques sur les actions, sur les taux et sur les devises.

➤ **Les dépôts**

Le FCP ne fera pas de dépôts, mais pourra détenir des liquidités à titre accessoire dans la limite des besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

➤ **Les emprunts d'espèces**

Le FCP pourra avoir recours à des emprunts d'espèces dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

➤ **Les acquisitions et cessions temporaires de titres**

Le FCP pourra effectuer dans la limite de 10% de l'actif des acquisitions temporaires au moyen de prises en pension, par référence au code monétaire et financier.

Ces opérations seront réalisées dans le but d'optimiser la gestion de la trésorerie.

La rémunération tirée de ces opérations bénéficiera intégralement au FCP.

CHANGEMENTS INTERVENUS

Néant.

CHANGEMENTS ENVISAGÉS

Néant.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Préambule :

Conformément aux Directives UCITS V et AIFM, MYRIA ASSET MANAGEMENT a mis en place une politique de rémunération applicable aux collaborateurs dont les fonctions sont susceptibles d'influencer le profil de risque de la Société de Gestion ou des OPCVM et FIA gérés.

Le présent document est établi dans le prolongement de cette politique et vise à détailler les éléments quantitatifs et qualitatifs relatifs aux rémunérations versées au titre de l'exercice comptable 2017.

Éléments qualitatifs :

Conformément à la politique de rémunération de la Société de Gestion, la décision d'attribution des rémunérations est prise collégialement par le Conseil de Surveillance de MYRIA ASSET MANAGEMENT et présentée au comité des nominations et rémunérations du groupe UFF.

Le montant de ces rémunérations est apprécié sur la base des critères qualitatifs tels que déterminés dans la politique de rémunération (exemples : évaluation qualitative des résultats et performances individuels, appréciation du respect des procédures et de l'environnement de contrôle et de conformité...).

S'agissant des rémunérations variables, elles prennent exclusivement la forme de primes exceptionnelles ayant la nature de traitements et salaires. Compte tenu des montants déterminés au titre de l'exercice 2017, aucun versement en parts d'OPCVM ou de FIA ni report de versement n'ont été mis en œuvre.

Le Conseil de Surveillance procède annuellement à une revue indépendante de la politique de rémunération et veille à son respect par la Société de Gestion et à sa conformité à la réglementation.

Éléments quantitatifs :

Le personnel concerné ainsi que les rémunérations afférentes sont détaillés ci-dessous :

Effectif total sur l'année 2017 : 11, dont 7 preneurs de risque.

Rémunération brute totale versée au titre de l'année 2017 : 842 milliers d'euros, ventilée de la façon suivante :

1. en fonction des catégories de personnel :

- 656 milliers d'euros versés aux preneurs de risque,
- 186 milliers d'euros versés aux autres collaborateurs,

2. en fonction de la nature de la rémunération : (Toutes typologies de collaborateurs confondues)

- 746 milliers d'euros de rémunérations fixes,
- 96 milliers d'euros de rémunérations variables versées à 10 bénéficiaires.

RÈGLEMENT SFTR

Au cours de l'exercice, le Fonds maître s'est conformé aux règles telles que définies dans le règlement SFTR pour le ré emploi des sommes reçues en collatéral des opérations de cessions temporaires.

Autres informations

Les commissions de mouvement sont perçues par la société de gestion. Des frais forfaitaires sont prélevés sur chaque transaction par le conservateur.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE

L'exercice de droit de vote pour les titres détenus dans les différents portefeuilles est effectué en toute indépendance dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. Le gérant exerce au fur à mesure les droits de vote aux conditions fixées par la politique de vote en vigueur au sein de la société de gestion.

LA SÉLECTION ET L'ÉVALUATION DES INTERMÉDIAIRES ET CONTREPARTIES

Le gérant choisit des intermédiaires qui figurent obligatoirement sur la liste des intermédiaires retenus par la société de gestion dans le cadre des procédures du groupe Edmond de Rothschild Asset Management. Cette liste est établie sur la base de critères prenant notamment en compte la qualité des services rendus et les conditions tarifaires appliquées.

RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie à l'article 411-73 et suivants du Règlement Général de l'AMF. Le niveau maximal d'exposition du FCP aux marchés pourra être porté jusqu'à 110% de son actif net.

CRITÈRES ESG

Les informations sur les critères environnementaux, sociaux, et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement de cet OPCVM sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion : www.myria-am.com.

POLITIQUE DE DISTRIBUTION

Le FCP a opté pour le mode d'affectation des sommes distribuables suivants :

Pour la part A : la capitalisation ou la distribution.

Pour la part I : la capitalisation pure.

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE

Compte tenu de la nature de la gestion financière du FCP, la société de gestion n'utilise aucune technique de gestion efficace de portefeuille.

Rapport d'activité de l'OPCVM maître

« UFF CAP DIVERSIFIE »

LE RAPPORT DE GESTION DE EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT **OCTOBRE 2017 - SEPTEMBRE 2018**

L'exercice arrêté fin septembre 2018 a été médiocre en dépit de la croissance mondiale généralisée dans un environnement financier encore accommodant. L'impact attendu de la réforme fiscale américaine et les victoires électorales de Monsieur Macron et du candidat centriste aux Pays-Bas avaient pourtant donné une première impulsion haussière à l'économie et aux marchés. Malheureusement, dès février 2018, la perception du risque s'est répandue par bouffées successives sur les marchés d'actions. La mise en place progressive de mesures protectionnistes par les USA, la difficile constitution d'un gouvernement en Allemagne, la mise en place d'un gouvernement italien ouvertement anti-européen, le changement inopiné de gouvernement en Espagne, la brutale dévaluation de plusieurs devises émergentes (Turquie et Argentine) le doublement du prix du pétrole sur fonds de renouveau de tensions avec l'Iran et la menace d'un Brexit sans accord ont instillé le doute dans l'esprit des investisseurs sur la solidité de l'économie mondiale et les perspectives de résultats des entreprises. Dans le même temps le changement de politique monétaire poursuivi par la Fed et annoncé par la BCE fait craindre que l'offre de liquidité soit progressivement restreinte. A ce stade, le consensus sur la poursuite du cycle économique mondial et sur les perspectives de progression des résultats 2019 n'est pas remis en cause. Mais cette "somme de toutes les peurs" a privé les marchés actions à l'exception notable des États-Unis (+17%) d'une hausse espérée (-1% pour les actions européennes hors UK). Les Obligations n'ont pas davantage bénéficié de cet environnement (+1% Core Euro Bonds) Dans ce contexte, nous avons presque constamment conservé une préférence pour les actions européennes mais en faisant fluctuer le risque grâce à des protections optionnelles sur l'indice Eurostoxx 50. Nous avons également diversifié le portefeuille sur les thématiques de la santé et du Big Data.

Performances :

Sur l'exercice arrêté au 28 septembre 2018, le fonds a réalisé une performance de

- -1.59% sur la part A
- -0.50% sur la part I

sur 12 mois, contre 0,75% pour son indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Rapport certifié du commissaire aux comptes



UFF CAP DIVERSIFIE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 28 septembre 2018



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 28 septembre 2018**

UFF CAP DIVERSIFIE
FONDS D'INVESTISSEMENT A VOCATION GENERALE
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
MYRIA ASSET MANAGEMENT
32, avenue d'Iéna
75116 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'investissement à vocation générale UFF CAP DIVERSIFIE relatifs à l'exercice clos le 28 septembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'investissement à vocation générale à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 29/09/2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



UFF CAP DIVERSIFIE

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux porteurs de parts

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux porteurs sur la situation financière et les comptes annuels.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité de l'OPC à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'OPC ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'OPC.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



UFF CAP DIVERSIFIE

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'OPC à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

UFF CAP DIVERSIFIE

COMPTES ANNUELS

28/09/2018

BILAN ACTIF AU 28/09/2018 EN EUR

	28/09/2018	29/09/2017
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00
Instruments financiers	147 819 902,96	175 705 482,45
Actions et valeurs assimilées	100 350 602,09	112 065 093,30
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	100 350 602,09	112 065 093,30
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<i>Titres de créances négociables</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Autres titres de créances</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	47 025 300,87	63 640 389,15
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	41 845 319,07	57 560 511,25
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	5 179 981,80	6 079 877,90
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	444 000,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	444 000,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	239 788,57	27 766,32
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	239 788,57	27 766,32
Comptes financiers	12 638 992,92	2 106 906,83
Liquidités	12 638 992,92	2 106 906,83
Total de l'actif	160 698 684,45	177 840 155,60

BILAN PASSIF AU 28/09/2018 EN EUR

	28/09/2018	29/09/2017
Capitaux propres		
Capital	150 274 221,71	159 281 106,92
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	10 538 262,74	5 623 941,78
Résultat de l'exercice (a, b)	-433 173,81	-774 672,73
Total des capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	160 379 310,64	164 130 375,97
Instruments financiers	57 000,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	57 000,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	57 000,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	254 956,66	409 556,89
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	254 956,66	409 556,89
Comptes financiers	7 417,15	13 300 222,74
Concours bancaires courants	7 417,15	13 300 222,74
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	160 698 684,45	177 840 155,60

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 28/09/2018 EN EUR

	28/09/2018	29/09/2017
Opérations de couverture		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Options		
DJ EURO STOXX 50 10/2018 PUT 3000	2 330 139,36	0,00
DJ EURO STOXX 50 10/2018 PUT 3300	19 556 294,44	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 28/09/2018 EN EUR

	28/09/2018	29/09/2017
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	406,98	14,49
Produits sur actions et valeurs assimilées	2 595 408,88	2 370 525,18
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
Total (1)	2 595 815,86	2 370 539,67
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	33 804,56	16 981,47
Autres charges financières	0,00	0,00
Total (2)	33 804,56	16 981,47
Résultat sur opérations financières (1 - 2)	2 562 011,30	2 353 558,20
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	2 998 819,38	3 140 063,71
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-436 808,08	-786 505,51
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	3 634,27	11 832,78
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
Résultat (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-433 173,81	-774 672,73

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2017-05 modifiant le règlement ANC 2014-01 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés .

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en EURO.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;

TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue. Ainsi, des parts de Fonds de Capital Investissement représentant 3,23% de l'actif net du fonds sont valorisées sur la base de leurs valeurs liquidatives au 30/06/2018.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation sur l'actif net, selon les modalités prévues au règlement.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction

Le taux appliqué sur la base de l'actif net est de :

- UFF Cap Diversifié A : 2,05% TTC
- UFF Cap Diversifié I : 0,95% TTC

Commission de surperformance

La commission de surperformance est calculée en comparant l'évolution de l'actif du FCP (coupons réinvestis) à l'évolution de l'actif d'un fonds de référence après intégration en parallèle des mouvements de souscription et de rachat.

Le fonds de référence (fonds indicé) enregistre la performance de l'indicateur de référence du FCP majoré de 3 points (Livret A + 3%), sur une période de référence correspondant à l'exercice du fonds. A la fin de chaque période de référence, sous condition qu'il soit constaté une performance du FCP supérieure à celle du fonds indicé, il sera dû une commission de surperformance égale à 15% de la surperformance. Cette commission est plafonnée à 1% TTC de l'actif moyen.

Si sur une période de référence donnée, la performance du FCP calculée coupons réinvestis s'avère inférieure ou égale à la performance du fonds indicé, la période de référence sera prolongée de la durée du nouvel exercice.

La commission de surperformance est provisionnée s'il y a lieu, à chaque calcul de la valeur liquidative. L'ajustement de la provision entre deux valeurs liquidatives sera effectué par dotation ou reprise. Les reprises de provision seront plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

La commission de surperformance sera payée annuellement au terme de chaque période de référence. Les frais sont directement imputés au compte de résultat du fonds. La provision de surperformance afférente à des parts présentées au rachat est acquise à la société de gestion et payée après certification des comptes de l'exercice par le commissaire aux comptes.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Sommes Distribuables	Parts « A »	Parts « I »
Affectation du résultat net	Capitalisation et/ou distribution	Capitalisation
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Capitalisation et/ou distribution	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 28/09/2018 EN EUR

	28/09/2018	29/09/2017
Actif net en début d'exercice	164 130 375,97	155 690 077,54
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	7 818 066,17	6 838 157,97
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-9 301 157,18	-9 473 573,20
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	15 725 595,90	16 406 820,67
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-3 718 733,15	-2 777 667,55
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	7 511 435,73	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-7 879 200,00	-7 116 492,90
Frais de transactions	-488 359,92	-521 568,24
Différences de change	-543 507,30	-872 309,72
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-11 402 797,50	5 478 036,91
Différence d'estimation exercice N	13 090 653,40	24 493 450,90
Différence d'estimation exercice N-1	-24 493 450,90	-19 015 413,99
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-1 035 600,00	1 265 400,00
Différence d'estimation exercice N	-1 035 600,00	0,00
Différence d'estimation exercice N-1	0,00	1 265 400,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-436 808,08	-786 505,51
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	160 379 310,64	164 130 375,97

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
Actif		
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers		
TOTAL Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Hors-bilan		
Opérations de couverture		
Actions	21 886 433,80	13,65
TOTAL Opérations de couverture	21 886 433,80	13,65
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 638 992,92	7,88
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 417,15	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	12 638 992,92	7,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	7 417,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	GBP		SEK		CHF		Autres devises	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	22 877 672,89	14,26	5 959 086,44	3,72	1 987 636,79	1,24	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 075,40	0,01
Comptes financiers	985 524,10	0,61	324 470,71	0,20	307 675,46	0,19	79 268,23	0,05
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 417,15	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	28/09/2018
Créances	
Dépôts de garantie en espèces	221 713,17
Coupons et dividendes en espèces	18 075,40
Total des créances	239 788,57
Dettes	
Achats à règlement différé	27 599,43
Frais de gestion	227 335,69
Frais de gestion variable	21,54
Total des dettes	254 956,66

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
UFF CAP DIVERSIFIE I		
Parts souscrites durant l'exercice	646,0000	806 791,81
Parts rachetées durant l'exercice	-1 266,0000	-1 572 732,81
Solde net des souscriptions/rachats	-620,0000	-765 941,00
UFF CAP DIVERSIFIE A		
Parts souscrites durant l'exercice	68 888,9199	7 011 274,36
Parts rachetées durant l'exercice	-75 686,3544	-7 728 424,37
Solde net des souscriptions/rachats	-6 797,4345	-717 150,01

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
UFF CAP DIVERSIFIE I	
Commissions de rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
UFF CAP DIVERSIFIE A	
Commissions de rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	28/09/2018
UFF CAP DIVERSIFIE I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	269 782,08
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,95
Frais de gestion variables	21,54
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
UFF CAP DIVERSIFIE A	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	2 729 015,76
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,05
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9.AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des titres faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	28/09/2018
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des titres constitutifs de dépôts de garantie

	28/09/2018
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille

	Code Isin	Libellés	28/09/2018
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	28/09/2018	29/09/2017
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-433 173,81	-774 672,73
Total	-433 173,81	-774 672,73

	28/09/2018	29/09/2017
UFF CAP DIVERSIFIE I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	178 931,76	-16 333,42
Total	178 931,76	-16 333,42

	28/09/2018	29/09/2017
UFF CAP DIVERSIFIE A		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-612 105,57	-758 339,31
Total	-612 105,57	-758 339,31

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	28/09/2018	29/09/2017
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	10 538 262,74	5 623 941,78
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	10 538 262,74	5 623 941,78

	28/09/2018	29/09/2017
UFF CAP DIVERSIFIE I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 820 360,08	984 031,68
Total	1 820 360,08	984 031,68

	28/09/2018	29/09/2017
UFF CAP DIVERSIFIE A		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	8 717 902,66	4 639 910,10
Total	8 717 902,66	4 639 910,10

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/09/2014	30/09/2015	30/09/2016	29/09/2017	28/09/2018
Actif net Global en EUR	152 928 539,55	149 119 380,93	155 690 077,54	164 130 375,97	160 379 310,64
UFF CAP DIVERSIFIE I					
Actif net en EUR	30 320 637,74	28 541 922,64	28 228 844,31	28 804 275,83	27 890 014,63
Nombre de titres	28 208,0000	26 036,0000	24 348,0000	23 088,0000	22 468,0000
Valeur liquidative unitaire en EUR	1 074,89	1 096,24	1 159,39	1 247,58	1 241,32
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	44,46	61,58	3,87	42,62	81,02
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat	5,93	7,09	14,76	-0,70	7,96
UFF CAP DIVERSIFIE A					
Actif net en EUR	122 607 901,81	120 577 458,29	127 461 233,23	135 326 100,14	132 489 296,01
Nombre de titres	1 347 331,9263	1 313 483,7937	1 327 560,7351	1 316 966,4084	1 310 168,9739
Valeur liquidative unitaire en EUR	91,00	91,79	96,01	102,75	101,12
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	3,78	5,22	0,34	3,52	6,65
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat	-0,32	-0,44	0,18	-0,57	-0,46

3.12. INVENTAIRE EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
CECONOMY AG	EUR	113 080	687 978,72	0,43
COMMERZBANK AG	EUR	164 200	1 473 695,00	0,92
COVESTRO AG	EUR	35 010	2 445 798,60	1,53
DAIMLER AG	EUR	33 000	1 793 550,00	1,12
THYSSENKRUPP AG	EUR	179 000	3 891 460,00	2,42
TOTAL ALLEMAGNE			10 292 482,32	6,42
FINLANDE				
NOKIA (AB) OYJ	EUR	598 000	2 856 646,00	1,78
STORA ENSO AB EX ENSO OYJ	EUR	242 700	3 998 482,50	2,49
WAERTSILAE CORPORATION	EUR	51 420	863 341,80	0,54
TOTAL FINLANDE			7 718 470,30	4,81
FRANCE				
AEROPORTS DE PARIS	EUR	23 540	4 564 406,00	2,84
ARKEMA	EUR	27 000	2 880 900,00	1,80
ATOS	EUR	28 453	2 916 432,50	1,82
BOUYGUES	EUR	104 600	3 894 258,00	2,42
CARREFOUR	EUR	220 000	3 630 000,00	2,26
CLASQUIN	EUR	56 376	2 333 966,40	1,46
INTERPARFUMS	EUR	26 185	1 153 449,25	0,72
LNA Sante SA	EUR	40 000	2 136 000,00	1,33
SOCIETE GENERALE SA	EUR	65 700	2 428 929,00	1,51
VIVENDI	EUR	38 710	858 200,70	0,54
1000MERCIS	EUR	35 000	1 029 000,00	0,64
TOTAL FRANCE			27 825 541,85	17,34
ITALIE				
ASSICURAZIONI GENERALI	EUR	182 200	2 711 136,00	1,69
SALVATORE FERRAGAMO	EUR	150 000	3 094 500,00	1,93
TELECOM ITALIA ORD SPA	EUR	1 177 000	615 571,00	0,38
UNICREDIT SPA	EUR	85 100	1 103 236,40	0,69
TOTAL ITALIE			7 524 443,40	4,69
JERSEY				
WPP PLC	GBP	99 900	1 260 994,09	0,79
TOTAL JERSEY			1 260 994,09	0,79
PAYS-BAS				
AKZO NOBEL	EUR	40 960	3 298 918,40	2,06
KONINKLIJKE DSM	EUR	19 630	1 791 041,20	1,12

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	950 000	2 158 400,00	1,35
QIAGEN	EUR	119 000	3 879 400,00	2,42
ROYAL PHILIPS	EUR	100 100	3 927 423,50	2,44
TOTAL PAYS-BAS			15 055 183,10	9,39
ROYAUME UNI				
BURBERRY GROUP PLC	GBP	83 940	1 898 594,06	1,18
DIALOG SEMICONDUCTOR	EUR	59 000	1 110 085,00	0,69
ITV PLC	GBP	1 800 000	3 189 372,13	1,99
MEGGITT	GBP	700 000	4 450 505,97	2,77
SMITH & NEPHEW PLC	GBP	225 000	3 534 626,46	2,20
SMITHS GROUP PLC	GBP	70 300	1 180 129,99	0,74
STANDARD CHARTERED	GBP	350 000	2 500 266,59	1,56
TULLOW OIL	GBP	1 185 820	3 504 755,56	2,19
UNITED UTILITIES GROUP	GBP	171 900	1 358 428,04	0,85
TOTAL ROYAUME UNI			22 726 763,80	14,17
SUEDE				
ERICSSON(LM) B	SEK	380 000	2 902 625,73	1,81
SVENSKA KULLAGERFABRIKEN AB -B-	SEK	180 000	3 056 460,71	1,91
TOTAL SUEDE			5 959 086,44	3,72
SUISSE				
CHOCOLADEFABR.LINDT SPRUENGLI	CHF	28	1 987 636,79	1,24
TOTAL SUISSE			1 987 636,79	1,24
TOTAL Actions & val. ass. ng. sur marchés régl. ou ass.			100 350 602,09	62,57
TOTAL Actions et valeurs assimilées			100 350 602,09	62,57
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
Edmond de Rothschild Credit Very Short Term C	EUR	1 330	168 045,50	0,10
EDMOND DE ROTHSCHILD ENERGY EVOLUTION I	EUR	15 700	1 631 387,00	1,02
Edmond de Rothschild GOLDSPIRE Part I	EUR	220	1 375 990,00	0,86
Edmond de Rothschild India I	EUR	11 400	2 360 028,00	1,47
TOTAL FRANCE			5 535 450,50	3,45
LUXEMBOURG				
EDMOND DE ROTH-GL HLTHC-IEUR	EUR	10 365,113	3 726 361,77	2,32
EDMOND DE ROTH-SIG EU HY-I	EUR	320	5 401 465,60	3,37
EDR BD ALLOC I EUR CAP	EUR	1 610	21 118 498,80	13,17
EDR FUND-BIG DATA-I-EUR	EUR	23 100	3 550 008,00	2,21

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
EDR INFRASPHÈRE I EUR	EUR	13 890	2 513 534,40	1,57
TOTAL LUXEMBOURG			36 309 868,57	22,64
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			41 845 319,07	26,09
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés				
FRANCE				
CABESTAN CAPITAL FCPR A	EUR	500	2 145 300,00	1,35
CABESTAN CAPITAL FCPR B	EUR	500	1 739 240,00	1,08
MASSERAN FRA. SELECT. 1 A FCPR	EUR	4 950	197 802,00	0,12
MASSERAN FRA. SELECT. 1 B FCPR	EUR	5 000	5 000,00	0,00
PARTENARIAT ET INNOVATION Part A	EUR	68 750	17 187,50	0,01
WINCH CAPITAL 2 FCPR Part B	EUR	390	26 500,50	0,02
TOTAL FRANCE			4 131 030,00	2,58
TOTAL Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés			4 131 030,00	2,58
Autres fonds destinés à des professionnels et équivalents d'autres Etats non membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés				
FRANCE				
WINCH CAPITAL 2 FCPR Part A	EUR	390	1 048 951,80	0,65
TOTAL FRANCE			1 048 951,80	0,65
TOTAL Autres fonds destinés à des professionnels et équivalents d'autres Etats non membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés			1 048 951,80	0,65
TOTAL Organismes de placement collectif			47 025 300,87	29,32
Instruments financiers à terme				
Engagements à terme conditionnel				
Engagements à terme conditionnel sur marché réglementé ou assimilé				
DJ EURO STOXX 50 10/2018 PUT 3000	EUR	-3 000	-57 000,00	-0,04
DJ EURO STOXX 50 10/2018 PUT 3300	EUR	3 000	444 000,00	0,28
TOTAL Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé			387 000,00	0,24
TOTAL Engagements à terme conditionnels			387 000,00	0,24
TOTAL Instruments financiers à terme			387 000,00	0,24
Créances			239 788,57	0,15
Dettes			-254 956,66	-0,16
Comptes financiers			12 631 575,77	7,88
Actif net			160 379 310,64	100,00

UFF CAP DIVERSIFIE I	EUR	22 468,0000	1 241,32
UFF CAP DIVERSIFIE A	EUR	1 310 168,9739	101,12